

VALLEE DE LA ROYA – ANNEE 0

Dans la vallée de la Roya, le bilan se monte à des centaines de millions d'euros de dégâts et de coûts de reconstruction. La crue a emporté ou endommagé tout ce qui se trouvait dans le lit majeur de la rivière, maisons, routes, ponts, réseaux d'eau, stations d'épuration.

Une question lancinante se pose maintenant : va t'on refaire comme toujours jusque là, reconstruire sans anticipation, ou va t'on enfin rebâtir en prenant réellement en compte les tempêtes, les crues donc les inondations, toutes choses qui vont s'intensifier? Les besoins réels des villageois et des touristes ? La préservation d'une vallée exceptionnelle en Europe pour sa biodiversité ?

Après ce cataclysme et ces morts, une vraie réflexion demandée depuis des décennies par les associations va t'elle enfin s'amorcer pour savoir quel type de route la vallée peut supporter, pour quels usages, et sans générer une pollution qui pourrait à terme détruire ses richesses.

En effet on a voulu dans les vallées de la Roya et de la Vermentagna, de Vintimille à Cuneo en passant par le col de Tende, faire d'une voie construite pour les diligences une voie rapide pour permettre aux habitants et aux actifs de circuler rapidement entre le littoral et le Piémont. Pour cela on a ici et là refait des ouvrages sur les SS20 et RD6204, tout en ne jugeant pas utile d'entretenir de manière adéquate les soutènements de cette route très fragile, traversée de partout par des sources.

Et dans le même temps, on a laissé passer des 40 tonnes alors qu'un arrêté interdisant les plus de 19 tonnes avait été pris par les maires français de la vallée, ce qui de fait fragilisait encore plus la route. Le laisser faire et l'illégalité en plus.

Les intempéries nous montrent que les ouvrages ne sont plus adaptés aux débits des cours d'eau qui PARTOUT ont démoli des routes même en pleine hauteur. Reconstruire routes et ponts sur le même schéma dans le lit majeur de la rivière nous semble inconcevable. Les structurations de digues aux alentours des rivières ne suffiront pas à arrêter les crues ou alors il faudrait des digues monumentales. Les lits majeurs des cours d'eau doivent être repensés pour que l'eau puisse s'étaler sans ouvrage qui pourrait être détruit.

Enfin, en ce qui concerne le doublement du tunnel routier franco-italien de Tende, la DREAL PACA a délégué la maîtrise d'ouvrage au service des routes italiens, puis s'en est lavé les mains. Aucun contrôle sur le chantier. 100 millions d'euros au moins investis jusqu'ici pour des ouvrages qui s'écroulent et qui ont généré d'énormes fuites d'eau dans le tunnel existant et dans le nouveau. On a pourtant continué, sans résoudre les problèmes déjà existants. Le laisser faire, on verra plus tard.

Les destructions au col de Tende vont t'elles enfin aboutir à une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP), avec une vraie concertation en amont, ou le laisser faire va t'il encore prévaloir ? Les associations REN et FNE Paca n'ont eu de cesse depuis des années de demander à ce qu'une nouvelle DUP soit élaborée, des changements de fait et de droit conséquents étant intervenus depuis la DUP initiale. Tout en signalant également le laxisme indiqué ci-dessus auprès des services de l'Etat, et jusqu'au Conseil d'Etat qui a renvoyé l'affaire au tribunal administratif de Nice. Qui a ultimement débouté les associations !

Or les événements tragiques qui viennent de se passer nous donnent raison. La route n'était pas viable ; y faire passer des 40 tonnes était une hérésie au regard de ses déficiences structurelles, et les ouvrages faits au Col de Tende étaient plus destinés à enrichir un système qu'à faire passer des véhicules !

Au vu de ces éléments, nous demandons :

. que les PPRN⁽¹⁾ soient révisées, ainsi que les PPRI⁽²⁾ approuvés de Tende et de la Brigue, et que les PPRI en cours pour Fontan St Dalmas et Breil le soient également ;

. que la DUP du doublement du tunnel de Tende soit définitivement annulée pour cause de changements de fait majeurs, et qu'une réflexion s'amorce avec les associations pour savoir de quels types d'ouvrages la vallée a besoin, et peut supporter ;

. que le SCOT⁽³⁾ de la Riviera française et de la Roya soit intégralement revu en ce qui concerne la prise en compte des risques, la réflexion sur les infrastructures réellement nécessaires et durables dans la vallée, et le changement climatique. La MRAE (Mission régionale d'autorité environnementale) PACA avait d'ailleurs déjà mis en question ce SCOT en raison de ses très nombreuses insuffisances.

Association Roya Expansion Nature
Octobre 2020

<https://ren.roya.org>

associationren06@gmail.com

(1) Plan de Prévention des Risques naturels

(2) Plan de Prévention des Risques d'Inondation

(3) Schéma de Cohérence Territoriale